

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 947

31 mars 2016

SOMMAIRE

Advent Pawlux 5 S.à r.l.	45453	MREF III Sheffield Holdings S.à r.l.	45419
Aliaxis Luxembourg Sàrl	45452	Murex International Luxembourg S.A.	45418
C.N. International SA	45456	Murex International Luxembourg S.A.	45417
Energize Spf S.A.	45455	Nesscent	45423
Isolutions S.à r.l.	45424	New Eren S.A.	45424
ITW Participations S.à r.l.	45424	Nido London S.à r.l.	45420
Jaffna Investments S.A.	45425	Orion Master IV Luxembourg S.à r.l.	45439
JD Investments S.A.	45426	Oxmosis	45439
Jefferson	45427	Pahia S.A.	45441
Jempy Investments S.à r.l.	45425	PARTINVEST GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial	45442
Jora S.à r.l.	45428	Peer 1 SA	45443
Katoen Natie Group S.A.	45431	Peer Management Participation 2 S.A.	45440
Kwadrinvest Holding SA, SPF	45430	PFCE Poland III S.à r.l.	45443
LB Aircraft Leasing 2 S.à r.l.	45410	Pistachio Holding Company S.à r.l.	45440
Le Corbusier S.à r.l. SPF	45431	Pistachio Holdings S.à r.l.	45440
Linger-Immo S.A.	45413	Planett Invest S.A.	45446
Lpco Asset 1 S.à r.l.	45414	Poya Investissements S.A.	45446
Lubami Private S.A. SPF	45412	Poya Investissements S.A.	45447
Lucid S.A.	45413	Premier Sàrl	45447
Mandarin Capital Partners Secondary S.C.A.	45415	The French's Food Company S.à r.l.	45448
Monsanto Treasury Services	45434	Toro Luxembourg S.à r.l.	45456
MREF III PRS Holdings S.à r.l.	45437	Whigham International S.A.	45451

LB Aircraft Leasing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 186.037.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LB Aircraft Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.496 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Johanna WITTEK, employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in the Company LB Aircraft Leasing 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.037 (the Company);

- the Company was incorporated by deed of the undersigned notary on the 2nd of April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1520 of June 13, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation;

- the Company's share capital is set at thirty thousand United States dollars (USD 30,000.-), represented by thirty thousand (30,000) shares in registered form, having a nominal value of one United State dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated December 23, 2015;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant the managers of the Company full discharge for the performance of their respective mandates up to the date of the present meeting;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (if any) and to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation and these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English followed by a French version, and that in case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LB Aircraft Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.496 (l'Associé Unique),

représenté par Madame Johanna WITTEK, employée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société LB Aircraft Leasing 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.037 (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1520 du 13 juin 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution;

- le capital social de la Société est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a une connaissance pleine et entière des Statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

(iii) qu'il recevra tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 23 décembre 2015;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de la présente assemblée;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Société (y compris, mais sans s'y limiter, les différentes déclarations fiscales restantes) et de faire tout le nécessaire pour déposer les Comptes et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société et les présents pouvoirs expirant un an après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: J. WITTEK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/65. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007630/110.

(160007238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Lubami Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.508.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUBAMI PRIVATE S.A. SPF», établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, alors notaire de résidence à Sanem, en date du 22 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2260 du 23 septembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.508 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Le Bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge pleine et entière donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) L'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par ce dernier ont été portés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée et le notaire instrumentant déclarent se référer.

La procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur «Mayfair Trust S.à r.l.» ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange (R.C.S. Luxembourg B 112.769) comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, faite et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont toutes signée avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051408/62.

(160009878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Lucid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.781.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2013

Les mandats du gérant Thierry Elvinger et du commissaire Jean-Paul Elvinger sont renouvelés pour une période de 6 ans de sorte qu'ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

Signature.

Liste de présence

Actionnaire(s):	Nombre d'actions:
Thierry ELVINGER 52, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg	310
Total:	310

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Thierry ELVINGER

Actionnaire unique

Référence de publication: 2016051409/20.

(160009892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Linger-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.625.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LINGER-IMMO S.A." (numéro d'identité 2000 22 24 500), avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 77.625, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 10 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 95 du 8 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal WAGNER, comptable, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31.-) chacune.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Peter ROSCOE, sans profession, né à Kennford (Royaume-Uni) le 7 octobre 1941, demeurant à MC-98000 Monaco, 39, avenue Princesse Grace.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société à responsabilité limitée "SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à r.l.", avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 77.606.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/35. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051403/63.

(160009738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Lpco Asset 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 188.181.

Die Koordinierten Statuten vom 24. Dezember 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 15. Januar 2016.

Référence de publication: 2016051407/11.

(160010283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Mandarin Capital Partners Secondary S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 202.571.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-DEUX DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Elena GUARALDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dénommée «Mandarin Capital Partners Secondary S.C.A.», ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L - 1820 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du R.C.S. Luxembourg, (la «Société»), constituée aux termes d'un acte reçu en date du 14 décembre 2015 par le notaire instrumentant, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décisions de l'associé gérant commandité, à savoir la société Mandarin Capital Management Secondary S.A., une société anonyme ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 202354, prise en date du 17 décembre 2015,

copie de ladite résolution, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000 EUR), réparti en:

- une (1) action B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) (l'«Action B»), et

- trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions d'associé gérant commandité d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Actions C»).

2) Qu'aux termes d'alinéa 2 et suivants de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de neuf cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (982.997 EUR) divisé en neuf cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (982.997) Actions comprenant:

1) six cent trente-quatre mille cent soixante-trois (634.163) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par des Commanditaires A (tels que définis ci-dessous). Les Actions A seront émises avec une prime d'émission attachée aux Actions A de quatre-vingt-dix-neuf euros (99 EUR);

2) deux cent quarante-neuf mille huit cent trente-quatre (249.834) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Les Actions B seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires B (tels que définis ci-dessous). Les Actions B seront émises avec une prime d'émission attachée aux Actions B de soixante-neuf euros et soixante cent (69,60 EUR) chacune jusqu'à la Date de Clôture Finale (telle que définie ci-dessous) et de quatre-vingt-dix-neuf euros (99 EUR) chacune après la Date de Clôture Finale (telle que définie ci-dessous);

3) quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) Actions C d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. A chaque tirage, l'Associé Gérant Commandité souscrira et paiera un nombre d'Actions C additionnelles, de sorte que sa participation dans la Société représente à tout moment au moins dix pour cent (10%) de la totalité du capital émis de la Société.

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«La Société dispose d'un capital autorisé de neuf cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (982.997 EUR) divisé en neuf cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (982.997) Actions comprenant:

1) six cent trente-quatre mille cent soixante-trois (634.163) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par des Commanditaires A (tels que définis ci-dessous). Les Actions A seront émises avec une prime d'émission attachée aux Actions A de quatre-vingt-dix-neuf euros (99 EUR);

2) deux cent quarante-neuf mille huit cent trente-quatre (249.834) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Les Actions B seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires B (tels que définis ci-dessous). Les Actions B seront émises avec une prime d'émission attachée aux Actions B de soixante-neuf euros et soixante cent (69,60 EUR) chacune jusqu'à la Date de Clôture Finale (telle que définie ci-dessous) et de quatre-vingt-dix-neuf euros (99 EUR) chacune après la Date de Clôture Finale (telle que définie ci-dessous);

3) quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) Actions C d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. A chaque tirage, l'Associé Gérant Commandité souscrira et paiera un nombre d'Actions C additionnelles, de sorte que sa participation dans la Société représente à tout moment au moins dix pour cent (10%) de la totalité du capital émis de la Société.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, dans les présents statuts (les «Statuts»), les termes «Action» et «Actions» désignent les Actions A, les Actions B et les Actions C.

Le terme «Commanditaires A» fait référence aux détenteurs d'Actions A et le terme «Commanditaires B» fait référence aux détenteurs d'Actions B.

Le terme «Commanditaires» fait référence aux Commanditaires A et aux Commanditaires B (sauf mention contraire dans les présents Statuts) et le terme «Actionnaires» fait référence à l'Associé Gérant Commandité et aux Commanditaires collectivement.

Par la présente, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions A, des Actions B et des Actions C supplémentaires afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé, de temps à autre selon ce qu'il déterminera à sa discrétion, et à accepter des souscriptions pour telles Actions pendant une période prenant fin au cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société ou, selon le cas, de la résolution de renouveler ou augmenter le capital autorisé conformément au présent Article et article 32 (5) de la Loi.

La période ou l'étendue de cette autorisation ainsi que le montant du capital autorisé pourront être modifiés par des résolutions adoptées par les Actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C de temps à autre.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre ces Actions A, Actions B et Actions C pendant la durée mentionnée ci-dessus, sans que les Actionnaires n'aient de droits de souscription préférentiels.

Lorsque l'Associé Gérant Commandité réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera tenu de prendre les dispositions en vue d'acter la modification et l'Associé Gérant Commandité est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de cette modification conformément à la Loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou diminué conformément à la Loi.

Pour le besoin de ces Statuts, «Date de Clôture Finale» signifie le 31 décembre 2015 ou une date antérieure suivant décision de l'Associé Gérant Commandité.».

4) Par décisions du 17 décembre 2015, l'associé gérant commandité, Mandarin Capital Management Secondary S.A., prédésignée, a décidé de réaliser une augmentation de capital social de la Société à concurrence de six cent treize mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 613.984),

en faisant usage de l'autorisation de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant lui accordée par les actionnaires de la Société à la constitution,

en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) au montant de six cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 644.984),

par l'émission de cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (552.983) Actions A nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) par Action A nouvelle, soit une prime d'émission globale de cinquante-quatre millions sept cent quarante-cinq mille trois cent dix-sept euros (EUR 54.745.317), et

par l'émission de soixante et un mille une (61.001) Actions C nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions A et C existantes, libérées intégralement en numéraire et souscrites comme suit:

N°	Souscripteurs	Actions A	Actions C
1	Dover Street VIII L.P.	300.541	
2	Meranti Fund L.P.	2.737	
3	HarbourVest Global Annual Private Equity Fund L.P.	19.760	
4	HarbourVest 2015 Global Fund L.P.	14.320	
5	HarbourVest Partners X Secondary L.P.	18.168	
6	HarbourVest Partners IX - Credit Opportunities Fund L.P.	3.464	
7	HIPEP VII Secondary L.P.	28.148	
8	NB SOF III Holdings LP	102.006	
9	NB Italian PIP Combined LLC	59	
10	Auda Capital SCS SICAV-SIF	28.412	
11	Opportunités Industrielles FCPI	25.368	
12	Mandarin Capital Management Secondary S.A.		601.001
	TOTAL	552.983	61.001

de sorte que le montant de total de cinquante-cinq millions trois cent cinquante-neuf mille trois cent un euros (EUR 55.359.301) se trouve à la disposition de la Société (ci-après «Prix de Souscription»), ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

Il sera affecté du Prix de Souscription le montant de six cent treize mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 613.984) au capital social de la Société pour la libération des cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (552.983) Actions A nouvelles et des soixante et un mille une (61.001) Actions C nouvelles, le montant de cinquante-quatre

millions sept cent quarante-cinq mille trois cent dix-sept euros (EUR 54.745.317) étant alloué au compte prime d'émission attachée aux Actions A.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à six cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 644.984),

de sorte que l'article 5 (1^{er} alinéa) des statuts, version anglaise et version française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

“The Company has an issued share capital of six hundred forty-four thousand nine hundred eighty-four Euro (EUR 644,984), divided into:

- five hundred fifty-two thousand nine hundred eighty-three (552,983) A shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1) (the «A Shares»),
- one (1) B share having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “B Share”), and
- ninety-two thousand (92,000) managing general partner’s shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “C Shares”).”;

version française

«La Société a un capital social émis de six cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 644.984), réparti en:

- cinq cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-trois (552.983) actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Actions A»),
- une (1) action B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) (l'«Action B»), et
- quatre-vingt-douze mille (92.000) actions d'associé gérant commandité d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Actions C»).».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 (1^{er} alinéa) des statuts en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 7.200,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la partie comparante prénommée, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051427/156.

(160009281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2016051480/14.

(16009863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Yann PAYEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.043 (la «Société»),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 22 décembre 2015,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant, ès-qualité qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant représentant le conseil d'administration de la Société comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 510 du 18 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C numéro 248 le 30 janvier 2015; que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million onze mille huit cent soixante-quatorze euros (1.011.874 EUR), représenté par cinq cent cinq mille neuf cent trente-sept (505.937) actions d'une valeur nominale de deux 2 euros (2 EUR) chacune, intégralement libérées.

- qu'aux termes de l'article 3 alinéa 2 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un total de vingt-quatre millions d'euros (24.000.000 EUR), et que le même article autorise le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

- que lors de sa réunion du 22 décembre 2015, le conseil d'administration de la Société, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires de la Société, a décidé de réaliser une treizième tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence de cinq cent euros (500 EUR), pour le porter de son montant actuel de un million onze mille huit cent soixante-quatorze euros (1.011.874 EUR) à un million douze mille trois cent-soixante-quatorze euros (1.012.374), par l'émission de deux cent cinquante (250) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

- qu'au cours de la même réunion, le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription et la libération des actions par les bénéficiaires d'options susmentionnés, par des versements en espèces, d'un montant global de cinq cent quarante-sept mille neuf cents euros (547.900 EUR) dont cinq cents euros (500 EUR) sont portés au capital social et cinq cent quarante-sept mille quatre cents euros (547.400 EUR) au compte de prime d'émission de la Société, lesquelles actions ont été souscrites comme suit:

* deux cents actions (200) sont souscrites par Monsieur TABET MARWAN, employé privé, demeurant Résidences Mansourieh Bloc F 2nd Floor, Hay Blatta, Mansourieh, Lebanon;

* cinquante (50) actions sont souscrites par Madame CHERRADI IMANE, employée privée, demeurant 260w 52nd street, New york 10019, NY, United States.

- que la somme de cinq cent quarante-sept mille neuf cents euros (547.900 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

- que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital de la Société se trouve porté à un million douze mille trois cent soixante-quatorze euros (1.012.374 EUR), de 3 sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à un million douze mille trois cent soixante-quatorze Euros (EUR 1.012.374,-) représenté par cinq cent six mille cent quatre-vingt-sept (506.187) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) par action, intégralement libérées."

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Y. PAYEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051479/68.

(160009857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

MREF III Sheffield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.859.

Il résulte de dix contrats de transferts de parts, signés en date du 30 décembre 2015, que l'associé de la Société, MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III PC Limited Partnership, a transféré les parts suivantes:

- 5.820 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A;
- 5.820 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B;
- 5.820 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C;
- 5.820 parts sociales de bénéfice de revenu de classe D;
- 5.820 parts sociales de bénéfice de revenu de classe E;

qu'il détenait dans la Société à MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III A Limited Partnership.

Et que l'associé de la Société, MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III PC Limited Partnership, a transféré les parts suivantes:

- 61.335 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A;
- 61.335 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B;
- 61.335 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C;
- 61.335 parts sociales de bénéfice de revenu de classe D;
- 61.335 parts sociales de bénéfice de revenu de classe E;

qu'il détenait dans la Société à MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III B Limited Partnership.

En conséquence, les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III A Limited Partnership

75.200 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A

75.200 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B

75.200 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C

75.200 parts sociales de bénéfice de revenu de classe D

75.200 parts sociales de bénéfice de revenu de classe E

MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III B Limited Partnership

78.675 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A

78.675 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B

78.675 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C
 78.675 parts sociales de bénéfice de revenu de classe D
 78.675 parts sociales de bénéfice de revenu de classe E
 MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III PC Limited Partnership
 96.125 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A
 96.125 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B
 96.125 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C
 96.125 parts sociales de bénéfice de revenu de classe D
 96.125 parts sociales de bénéfice de revenu de classe E
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

MREF III Sheffield Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016051477/49.

(160009976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Nido London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.742.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1. "Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF", a Luxembourg société d'investissement à capital variable organised as a fonds d'investissement à capital variable in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144034, duly represented by its general partner, "Coral S. à r.l.", itself a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144224 and acting with respect to its "Coral Student Portfolio" compartment;

2. "Deutsche Bank (Cayman) Limited", an exempted company with limited liability incorporated in the Cayman Islands under the Companies Law (2007 Revision) of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 1984, Boundary Hall, Cricket Square, KY - KY1-11404 George Town, Grand Cayman (Cayman Islands);

3. "Nina Student Investments LLC", a limited liability company existing under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 19C, Trolley Sq Ste 26, Wilmington, Delaware 1980 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5128855,

4. "Hampton Accommodations Limited", a company existing under the laws of Malta, having its registered address is at 157 Archbishop Street, Valletta VLT 1440 (Malta), registered with the Maltese Registry of Companies under number C 56963,

the above appearing parties being all hereby represented by Mr Yassine KHECHINI, employee, residing professionally in Luxembourg, ("the Proxy-holder"), by virtue of four (4) proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as said before, have declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Nido London S.à r.l.", established and having its registered office in L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 162742, (the "Company"), has been incorporated on May 6, 2011 pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2390 of October 6, 2011 and that the articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time on September 26, 2014 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3655 of December 2, 2014;

- That the appearing parties are the sole actual partners (the "Partners") of the Company

- That resolutions have to be taken in relation to the following agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of Merlis S.à r.l., as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");

4. Determination of the powers of the Liquidator;

5. Miscellaneous.

- That the Partners have taken, through their Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (“liquidation volontaire”).

Second resolution

The Partners decide to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Partners decide to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of their appointment and ending at the date hereof and to waive their right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.

Third resolution

The Partners decide to appoint Merlis S.à r.l., a private limited liability company established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, Route d’Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 111320, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

Fourth resolution

The Partners decide to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Partners also decide to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Partners resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the partners. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Partners further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Partners further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. “Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF”, une société d’investissement à capital variable luxembourgeoise organisée comme un fonds d’investissement à capital variable sous la forme d’une société en commandite par actions, dont le siège social se situe au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144034, représentée par son associé commandité, “Coral S. à r.l.”, elle même une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144224 et actant sous respect de son “Coral Student Portfolio” compartiment;

2. “Deutsche Bank (Cayman) Limited”, une société exonérée avec responsabilité limitée constituée aux Iles Cayman selon la législation des Sociétés (Révisions 2007) des Iles Cayman, dont le siège social se situe à P.O. Box 1984, Boundary Hall, Cricket Square, KY - KY1-11404 George Town, Grand Cayman, (Iles Cayman);

3. “Nina Student Investments LLC”, une société à responsabilité limitée régie et constituée selon la législation du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social se situe au 19C, Trolley Sq Ste 26, Wilmington, Delaware 1980 (Etats Unis d'Amérique), immatriculée au Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5128855,

4. “Hampton Accommodations Limited”, une société régie et constituée selon la législation de Malte, dont le siège social se situe au 157 Archbishop Street, Valletta VLT 1440 (Malte), immatriculée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 56963,

Lesdites parties comparantes étant toutes ici représentées par Monsieur Yassine KHECHINI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, (“le Mandataire”), en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé; lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée “Nido London S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162742, (la “Société”), a été constituée le 6 mai 2011 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2390 du 6 octobre 2011 et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 26 septembre 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3655 du 2 décembre 2014;

- Que les parties comparantes sont les seules associées actuelles (les “Associés”) de la Société

- Que des décisions sont à prendre en relation avec l’ordre du jour suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de la mettre en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Merlis S.à r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le “Liquidateur”);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur;
5. Divers.

- Que les Associés ont pris, par leur Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de leur nomination et se terminant à ce jour et de renoncer à leur droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, comme liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. KHECHINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 janvier 2016. 2LAC/2016/199. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051488/161.

(160009780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Nesscent, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.272,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.872.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE VINGT-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu,

Madame Johanna Valérie Simy FREDJ, épouse GUIVARCH, ancien avocat, née à Clamart (France), le 16 février 1978, demeurant 17 Ashworth Road, London W9 1JW, Royaume-Uni
ci-après dénommée «la Comparante» ou «l'Associé Unique»,
ici représentée par Monsieur Benoît DEVAUX, réviseur d'entreprises, demeurant à Virton (Belgique),
spécialement mandaté à cet effet en vertu d'une procuration datée du 24 décembre 2015.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique actionnaire de la Société anonyme de droit luxembourgeois «NESSCENT» (ci-après dénommée «La Société»), ayant son siège social au 121 Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B182.872, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 24 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 351 du 7 février 2014.

Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2014, publié au Mémorial C, numéro 1316 du 22 mai 2014.

Que le capital social est fixé à la somme de trente et un mille deux cent soixante-douze euros (31.272,- EUR), représenté par trente et un mille deux cent soixante-douze (31.272) actions, toutes sous forme nominative, réparties en dix catégories d'actions comme suit:

- Trente et un mille deux (31.002) actions de Catégorie A
- trente (30) actions de Catégorie B
- trente (30) actions de Catégorie C
- trente (30) actions de Catégorie D
- trente (30) actions de Catégorie E
- trente (30) actions de Catégorie F
- trente (30) actions de Catégorie G
- trente (30) actions de Catégorie H
- trente (30) actions de Catégorie I
- trente (30) actions de Catégorie J

Que la Comparante détenant l'ensemble des actions, le notaire instrumentant déclare que les résolutions suivantes ont été irrévocablement prises:

- la Société est immédiatement dissoute et mise en liquidation;

- la Comparante est nommée liquidateur de la Société

Que la Comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, a rédigé un rapport de liquidation et déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les engagements de la Société en liquidation ont été complètement réglés si bien que la liquidation de la société est close et que les actifs restants ont été transférés dans la propriété de l'actionnaire unique.

Que la Comparante déclare au notaire qu'en cas de dettes non connues de la Société à ce jour et donc non encore payées, elle est solidairement et indéfiniment responsable du paiement d'un tel passif éventuellement inconnu de la Société.

Que les déclarations faites par le liquidateur ont été examinées et vérifiées par le Commissaire à la liquidation «Devaux Audit & Tax» en vertu de la loi. Le rapport de cet examen est joint au présent acte.

Qu'il est donné décharge au Conseil d'Administration.

Qu'en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est terminée et déclarée complète. Ainsi, la société NESSCENT a cessé d'exister.

Que les livres et documents sociaux de la Société resteront pendant cinq ans au 121 Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa liquidation à environ EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051492/68.

(160010561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

New Eren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051493/10.

(160009039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Isolutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 84.137.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051346/10.

(160010422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016051347/11.

(160009167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Jempy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 189.169.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051352/10.

(160009775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.116.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Christophe THOMANN, représentant commercial, né à Strasbourg (France), le 27 mai 1967, demeurant à F-67670 Waltenheim-sur-Zorn, 14A, rue des Noyers,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "JAFFNA INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109116, (la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "JAFFNA INVESTMENTS HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 22 novembre 2005,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- ledit notaire Jean SECKLER, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 841 du 5 avril 2008, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, la transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle,

- Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2722 du 11 décembre 2010, et

- ledit notaire Jean SECKLER, en date du 28 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622 du 9 mars 2012;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre

il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique accepte expressément le bilan de clôture du 15 décembre 2015;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon;

14) Qu'il sera procédé à l'annulation par lacération des titres au porteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051354/69.

(160009969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

JD Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.028.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MARSHILL FINANCE LTD, une société existante et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro BC 140875,

ici représentée par son mandataire Madame Joëlle MAMAME, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au L-1118 Luxembourg, 23 rue, Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 1^{er} février 1995.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société JD INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.028 (la «Société»), a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 janvier 2007; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la société «JD INVESTMENTS S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libéré;

- que la société MARSHILL FINANCE LTD, préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 1^{er} décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 1^{er} décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à neuf cent soixante quinze euros (EUR 975,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MAMANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39709. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016051355/59.

(160010140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Jefferson, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 191.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016051356/14.

(160010705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Jora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.160,00.

Siège de direction effectif: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 182.857.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN,
ON THE TWENTY-NINTH DAY OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Joseph Mathieu Jan HABETS, residing Appartement nr. 8, Résidence "Porte de Clervaux, 17A, route de Bastogne in L-9706 Clervaux, Grand-Duchy of Luxembourg, born on November 24, 1959 and holder of a passport of the Netherlands with number NW2H51240,

hereinafter called the "appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mr Fabio GASPERONI, employee, residing professionally in Capellen,
by virtue of proxy given on 28 December 2015,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company Jora S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 18,160.-, with registered office at L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, Grand Duchy of Luxembourg, which company had its place of effective management transferred from The Netherlands to Luxembourg by deed of the undersigned notary, residing then in Redange-sur-Attert on December 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 6 February 2014, number 342, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182857 ("the Company"). The registered office is set at Nuth, The Netherlands.

2. The Company's capital amounts to EUR 18,160.- (eighteen thousand one hundred and sixty Euro) divided into 18,160.- (eighteen thousand one hundred and sixty) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that the Company does not own any Real Estate.

5. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

6. That the appearer, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown,
- it has established a liquidation report;

7. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933, designated "commissaire-vérificateur";

8. That the appearer grants discharge to the directors of the Company;

9. That the documents of the Company will be kept during five years at the former place of effective management of the Company, at L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, Grand Duchy of Luxembourg.

10. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE VINGT-NEUF DECEMBRE,
Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Joseph Mathieu Jan HABETS, demeurant Appartement nr. 8, Résidence "Porte de Clervaux, 1 7A, route de Bastogne, à L-9706 Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, né le 24 novembre 1959, détenteur d'un passeport des Pays-Bas portant le numéro NW2H51240,

ci-après appelé "le comparant" ou "l'actionnaire unique",

représenté par Monsieur Fabio GASPERONI, employé, demeurant professionnellement à Capellen,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 28 décembre 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société «Jora S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de EUR 18.160,- ayant son principal établissement transféré des Pays-Bas vers le Luxembourg à L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 février 2014, numéro 342, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182857 («la Société»), le siège social étant fixé à Nuth, Pays-Bas.

2. Le capital social s'élève à dix-huit mille cent soixante euros (EUR 18.160,-) divisé en dix-huit mille cent soixante (18.160,-) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, déclare que la Société ne détient aucun immeuble.

5. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

6. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu,

- qu'il a dressé un rapport de liquidation;

7. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège social à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro B 166.933, désignée "commissaire-vérificateur".

8. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années à l'adresse de son principal établissement au L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B.

10. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.000.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051360/111.

(160010081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Kwadrinvest Holding SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.679.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- PREMIER VOET, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B78.511,

ici représenté par son gérant unique Monsieur Patrick VANHAUTE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, habilité à engager la société par sa seule signature par suite de sa nomination à ses fonctions suivant résolutions de l'associé unique du 5 novembre 2014.

Le comparant, par son représentant, expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de KWADRINVEST HOLDING SA, SPF (anc. HOLDING FIVE S.A.H.) établie et ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 262 du 5 mars 2004, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 25 février 2010, publié au dit Mémorial C, Numéro 1129 du 31 mai 2010 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.679 et dont le capital social est fixé à cinq cent trente et un mille euros (EUR 531.000,00), représenté par mille (1.000) actions de cinq cent trente et un euros (EUR 531,00) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VANHAUTE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051375/48.

(160010660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Le Corbusier S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-9644 Dahl, 2, Nacherwee.

R.C.S. Luxembourg B 183.759.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051384/10.

(160010021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE TWENTY NINTH DAY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KATOEN NATIE GROUP S.A., with registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 110988, herein referred to as "the Company", incorporated on 26 September 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1064 of 19 October 2005.

The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated the 10 December 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 467 of 19 February 2015.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr. Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Jacqueline HONYMUS, chartered accountant, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 2'200'000.- (two million two hundred thousand Euros), to raise it from its current amount of EUR 1'013'000'000.- (one billion thirteen million Euros) to EUR 1'015'200'000.- (one billion fifteen million two hundred thousand Euros) by creation and issue of 220'000 (two hundred twenty thousand) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (MRPS) with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, together with the payment of a share premium of an amount of EUR 130'300'000.- (one hundred thirty million three hundred thousand Euros) which is specifically dedicated to the issued MRPS.

2. Subscription of all the MRPS issued and full payment of them and of the related share premium.

3. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association, which henceforth will be read as follows:

English version:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 1'015'200'000.- (one billion fifteen million two hundred thousand Euros) represented by:

- 15'200'000 (fifteen million two hundred thousand) Ordinary Shares;

- 85'000'000 (eighty-five million) redeemable Preferred Equity Share Certificates (hereafter "PESC");

- 1 '320'000 (one million three hundred twenty thousand) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (hereafter "MRPS")."

French version:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 1.015.200.000,-(un milliard quinze millions deux cent mille euros) représenté par:

- 15.200.000 (quinze millions deux cent mille) Actions Ordinaires;
- 85.000.000 (quatre-vingt-cinq millions) de Certificats d'Actions Privilégiées rachetables (ci-après les «PESC» pour «Preferred Equity Share Certificates»);
- 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares».)»

III. - Insofar as an item of the agenda concerns the issue of new shares carrying preferential rights, shares without voting right take part in the present meeting and voting.

IV. - As appears from the attendance list, all the 15'200'000 (fifteen million two hundred thousand) Ordinary Shares, all the 85'000'000 (eighty-five million) redeemable Preferred Equity Share Certificates (PESC) and all the 1'100'000 (one million one hundred thousand) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (MRPS), representing together the whole share capital are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by EUR 2'200'000.-(two million two hundred thousand Euros), to raise it from its current amount of EUR 1'013'000'000 (one billion thirteen million Euros) to EUR 1'015'200'000 (one billion fifteen million two hundred thousand Euros) by creation and issue of 220'000 (two hundred twenty thousand) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (MRPS) with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each, together with the payment of a share premium of an amount of EUR 130'300'000.- (one hundred thirty million three hundred thousand Euros) which is specifically dedicated to the issued MRPS.

Subscription

All the 220'000 (two hundred twenty thousand) new MRPS with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) each are subscribed by the majority shareholder, here represented by Mrs Jacqueline HONYMUS, previously named, by virtue of a proxy mentioned hereabove.

The other shareholders renounced to exercise their preferential right of subscription.

Payment

All the new MRPS are immediately fully paid-up, together with the related share premium by a contribution in cash of a total amount of EUR 132'500'000.- (one hundred thirty-two million five hundred thousand Euros), which payment is evidenced to the notary by a bank certificate.

Second resolution

As consequence of the hereabove resolution, the meeting decides to amend the article 5 first paragraph of the articles of association, which will henceforth be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 1'015'200'000.- (one billion fifteen million two hundred thousand Euros) represented by:

- 15'200'000 (fifteen million two hundred thousand) Ordinary Shares;
- 85'000'000 (eighty-five million) redeemable Preferred Equity Share Certificates (here-after “PESC”);
- 1 '320'000 (one million three hundred twenty thousand) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (here-after “MRPS”).”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand one hundred euro (EUR 7,100.-)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KATOEN NATIE GROUP S.A., avec siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 110988, ci-après «la Société», constituée en date du 26 septembre 2005 suivant un acte reçu par-devant Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1064 du 19 octobre 2005.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 467 du 19 février 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de titres qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent pour être enregistrées avec lui.

II. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 2.200.000,-(deux millions deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.013.000.000,- (un milliard treize millions d'euros) à EUR 1.015.200.000,- (un milliard quinze millions deux cent mille euros) par la création et l'émission de 220.000 (deux cent vingt mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables, dites «MRPS», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 130.300.000,- (cent trente millions trois cent mille euros) qui est spécifiquement dédiée aux MRPS émises.

2. Souscription de la totalité des MRPS émises et libération intégrale de celles-ci ainsi que de la prime d'émission y relative.

3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 1'015'200'000.- (one billion fifteen million two hundred thousand Euros) represented by:

- 15'200'000 (fifteen million two hundred thousand) Ordinary Shares;
- 85'000'000 (eighty-five million) redeemable Preferred Equity Share Certificates (here-after "PESC");
- 1'320'000 (one million three hundred twenty thousand) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (hereafter "MRPS")."

Version française:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 1.015.200.000,-(un milliard quinze millions deux cent mille euros) représenté par:

- 15.200.000 (quinze millions deux cent mille) Actions Ordinaires;
- 85.000.000 (quatre-vingt-cinq millions) de Certificats d'Actions Privilégiées rachetables (ci-après les «PESC» pour «Preferred Equity Share Certificates»);
- 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares»).»

III. - Dans la mesure où un point de l'ordre du jour concerne l'émission de nouvelles actions bénéficiant de droits privilégiés, les actions sans droit de vote participent à la présente assemblée et au scrutin.

IV. - Il appert de la liste de présence que toutes les 15.200.000 (quinze millions deux cent mille) Actions Ordinaires, tous les 85.000.000 (quatre-vingt-cinq millions) de Certificats d'Actions Privilégiées Rachetables (PESC) et toutes les 1.100.000 (un million cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables (MRPS), représentant ensemble l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 2.200.000,- (deux millions deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.013.000.000,- (un milliard treize millions d'euros) à EUR 1.015.200.000,-

(un milliard quinze millions deux cent mille euros) par la création et l'émission de 220.000 (deux cent vingt mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables («MRPS»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 130.300.000,- (cent trente millions trois cent mille euros) qui est spécifiquement dédiée aux MRPS émises.

Souscription

Toutes les 220.000 (deux cent vingt mille) nouvelles MRPS d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, sont souscrites par l'actionnaire majoritaire, ici représenté par Madame Jacqueline HONYMUS, prénommée, en vertu d'une procuration mentionnée ci-avant.

Les autres actionnaires ont renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription.

Libération

Toutes les MRPS nouvelles sont immédiatement intégralement libérées, ensemble avec la prime d'émission afférente par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 132.500.000,- (cent trente-deux millions cinq cent mille euros), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 1^{er} alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 1.015.200.000,-(un milliard quinze millions deux cent mille euros) représenté par:

- 15.200.000 (quinze millions deux cent mille) Actions Ordinaires;
- 85.000.000 (quatre-vingt-cinq millions) de Certificats d'Actions Privilégiées rachetables (ci-après les «PESC» pour «Preferred Equity Share Certificates»);
- 1.320.000 (un million trois cent vingt mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares»).».

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes sont évalués à environ sept mille cent euros (EUR 7.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, S. BOULARD, J. HONYMUS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051368/190.

(160010113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN,

ON THE TWENTY-NINTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Monsanto Invest B.V., a public limited liability company existing under the laws of the Netherlands and having its registered office at 52, Leeuwenhoekweg, NL-2661 CZ Bergschenhoek under registration number 806985343, (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Christine Delauzun, employee, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the Sole Shareholder of Monsanto Treasury Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Notary Joseph Elvinger, former residing in Luxembourg, on 20 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1237 on 02 December 2004, the articles of which have been amended by a deed of Notary Paul Decker, former residing in Luxembourg, on 13 April 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1671 on 12 July 2013.

- That resolutions have to be taken in relation to the following agenda:

1. Creation of a new category of Managers;
2. Approval of the resignation of a manager and discharge to this manager for the performance of his mandate;
3. Change of category of manager;
4. Appointment of a new C Manager;
5. Amendment of the article 12 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the preceding resolutions;
6. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder has taken, through its proxyholder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides the creation of new category of Managers, denominated "Category C manager".

Second resolution

The Sole Shareholder approves the resignation of Mr. Marc Rottiers, A manager of the Company with effect on the date of the present deed and resolves to grant a full and complete discharge for the performance of his mandate as A manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the category of manager of Mr. Pierre Carras.

Mr. Pierre Carras, current B Manager is now appointed A Manager of the Company with effect on the date of the present deed and for an unlimited period.

The Sole Shareholder resolves to grant a full and complete discharge for the performance of his mandate as B manager of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as new C Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period:

Mr. Stefan Eeckhout, born in Gent on 17 April 1967, residing at Heuvelstraat 144, 2530 Boechout, Belgium;

Therefore the sole shareholder resolves to reclassify the existing managers as A, B and C managers as follows:

- Mr Pierre Carras, A manager
- Mr. Alessandro Moscatello, B manager
- Mr. Stefan Eeckhout, C manager

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 12 of the Articles of the Company. Such article shall henceforth read as follows: "The Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A Manager and one (1) B Manager or one (1) C Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE VINGT-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsanto Invest B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social au 52, Leeuwenhoekweg, NL-2661 CZ Bergschenhoek, enregistrée sous le numéro 806985343, (ci-après l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Christine Delauzun, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 décembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'Associée Unique de la société Monsanto Treasury Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1237 du 02 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1671 du 12 juillet 2013.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Création d'une nouvelle catégorie de gérants;
2. Approbation de la démission d'un gérant et décharge donnée à ce gérant pour l'exercice de son mandat;
3. Changement de catégorie d'un gérant;
4. Nomination d'un nouveau gérant de catégorie C;
5. Modification de l'article 12 des statuts de la Société en conséquence des résolutions précédentes;
6. Divers.

Que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de créer une nouvelle catégorie de gérants, appelée "gérant de catégorie C".

Deuxième résolution

L'Associée Unique accepte la démission de Monsieur Marc Rottiers, gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et décide de donner décharge entière et complète à Monsieur Marc Rottiers pour l'exercice de son mandat en tant que gérant de catégorie A de la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de changer la catégorie de gérant de Monsieur Pierre Carras.

Monsieur Pierre Carras, actuel gérant de catégorie B, est maintenant nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

L'Associée Unique décide de donner décharge entière et complète à Monsieur Pierre Carras pour l'exercice de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer comme nouveau gérant de catégorie C de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Stefan Eeckhout, né à Gent le 17 avril 1967, résidant à Heuvelstraat 144, 2530 Boechout, Belgique;

Dès lors, l'Associée Unique décide de reclassifier les gérants existants en tant que gérant de catégorie A, B et C comme suit:

- Monsieur Pierre Carras, gérant de catégorie A
- Monsieur Alessandro Moscatello, gérant de catégorie B
- Monsieur Stefan Eeckhout, gérant de catégorie C

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit: " La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant A, un (1) gérant B et un (1) gérant C, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de un (1) gérant A et un (1) gérant B ou un (1) gérant C ou par la signature de toute (s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature sont délégués."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DELAUZUN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051429/148.

(160009448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

MREF III PRS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.515.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.145.

Il résulte de vingt contrats de transferts des parts, signés en date du 30 décembre 2015, que l'associé de la Société, MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "PC" Limited Partnership, a transféré les parts sociales suivantes:

- 11.633 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A;
- 11.633 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B;
- 11.633 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C;
- 2.160.476 parts sociales de gain en capital de classe A;
- 2.160.476 parts sociales de gain en capital de classe B;
- 2.160.476 parts sociales de gain en capital de classe C;
- 2.160.476 parts sociales de gain en capital de classe D;
- 2.160.476 parts sociales de gain en capital de classe E;
- 2.160.476 parts sociales de gain en capital de classe F;
- 2.160.476 parts sociales de gain en capital de classe G;

qu'il détenait dans la Société à MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "A" Limited Partnership.

Et que l'associé de la Société, MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "PC" Limited Partnership, a transféré les parts sociales suivantes:

- 122.683 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A;
- 122.683 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B;
- 122.683 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C;
- 22.784.048 parts sociales de gain en capital de classe A;
- 22.784.048 parts sociales de gain en capital de classe B;
- 22.784.048 parts sociales de gain en capital de classe C;
- 22.784.048 parts sociales de gain en capital de classe D;
- 22.784.048 parts sociales de gain en capital de classe E;
- 22.784.045 parts sociales de gain en capital de classe F;
- 22.784.045 parts sociales de gain en capital de classe G;

qu'il détenait dans la Société à MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "B" Limited Partnership.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "A" Limited Partnership

- 150.399 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A
- 150.399 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B
- 150.401 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C
- 27.931.430 parts sociales de gain en capital de classe A
- 27.931.430 parts sociales de gain en capital de classe B
- 27.931.430 parts sociales de gain en capital de classe C
- 27.931.430 parts sociales de gain en capital de classe D
- 27.931.430 parts sociales de gain en capital de classe E
- 27.931.426 parts sociales de gain en capital de classe F
- 27.931.426 parts sociales de gain en capital de classe G

MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "B" Limited Partnership

- 157.349 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A
- 157.349 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B
- 157.351 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C
- 29.222.144 parts sociales de gain en capital de classe A
- 29.222.144 parts sociales de gain en capital de classe B
- 29.222.144 parts sociales de gain en capital de classe C
- 29.222.144 parts sociales de gain en capital de classe D
- 29.222.144 parts sociales de gain en capital de classe E
- 29.222.140 parts sociales de gain en capital de classe F
- 29.222.140 parts sociales de gain en capital de classe G

MREF III GP Limited, agissant au nom de Moorfield Real Estate Fund III "PC" Limited Partnership

- 192.250 parts sociales de bénéfice de revenu de classe A
- 192.250 parts sociales de bénéfice de revenu de classe B
- 192.252 parts sociales de bénéfice de revenu de classe C
- 35.703.572 parts sociales de gain en capital de classe A
- 35.703.572 parts sociales de gain en capital de classe B
- 35.703.572 parts sociales de gain en capital de classe C
- 35.703.572 parts sociales de gain en capital de classe D
- 35.703.572 parts sociales de gain en capital de classe E
- 35.703.569 parts sociales de gain en capital de classe F
- 35.703.569 parts sociales de gain en capital de classe G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.
MREF III PRS Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016051476/75.

(160009975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.948.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016051514/11.

(160010164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Oxmosis, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 149.594.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du conseil d'administration de la S.A. Oxmosis RCS Luxembourg B 149.594. tenue au siège de la société, en date du 22 décembre 2015

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

- D'accepter la démission de ses trois administrateurs:
- Monsieur Patrick ALFF, ingénieur-technicien diplômé, né le 23 juin 1962 à Bettembourg, demeurant à L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, Résidence Le Mercantour.
- Monsieur Alex ALFF, administrateur, né le 8 août 1993 à Uccle, demeurant à L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, Résidence Le Mercantour
- Monsieur Jean HINS, conseiller en communication, né le 29 mai 1960 à Uccle, demeurant à 4, Drève du Bois, B-1325 Chaumont-Gistoux, Belgique.
- D'accepter la démission du délégué à la gestion journalière:
- Monsieur Patrick ALFF, ingénieur-technicien diplômé, né le 23 juin 1962 à Bettembourg, demeurant à L-1549 Luxembourg, 6, rue des Frênes, Résidence Le Mercantour.
- D'accepter la démission du commissaire aux comptes:
- Madame Bernadette ALFF, née le 22 mai 1948, demeurant à 16B, rue de Serémange, F-57290 Fameck (France).
- De nommer aux fonctions d'administrateur-délégué:
- Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1959 à Hayange, demeurant professionnellement 60, route de Luxembourg L-5408 BOUS
- De nommer aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1959 à Hayange, demeurant professionnellement 60, route de Luxembourg L-5408 BOUS
- La S.A. Medfin Management S.A., Société Anonyme, ayant son siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.164.
- Monsieur Mehdi Bendjeddou, commerçant, né le 23 août 1980 à F-57 Metz, demeurant 13, Square du Pontiffroy à F-57000 Metz.
- De nommer comme commissaire aux comptes commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée LPL Expert-Comptable, ayant son siège social 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro R.C.S. Luxembourg 149.142.
- De nommer à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Daniel Ritz, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1959 à Hayange, demeurant professionnellement 60, route de Luxembourg L-5408 BOUS, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2015.
- Monsieur Daniel Ritz portera le titre d'administrateur délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

- Durée des mandats déterminés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2016051518/45.

(160009571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Peer Management Participation 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 164.663.

Les statuts coordonnés au 17 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016051541/11.

(160009608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

**Pistachio Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pistachio Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 203.090.

L'an deux mille seize, le sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PISTACHIO HOLDINGS SCSp, une société en commandite spéciale incorporée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 202290, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée en date du 16 décembre 2015,

laquelle procuration était restée annexée à un acte de constitution de société reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2015, enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015, Relation: GAC/2015/11472.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Par le prédit acte du 17 décembre 2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination Pistachio Holdings S.à r.l..

Or il s'est avéré que la dénomination Pistachio Holdings S.à r.l. n'est plus disponible auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il y aura dès lors lieu de modifier la dénomination en Pistachio Holding Company S.à r.l. et par conséquent de modifier le paragraphe 2.2 de l'article 2 du prédit acte de constitution du 17 décembre 2015 comme suit:

version anglaise:

2.2. The name of the company is:

Pistachio Holding Company S.à r.l.

version française:

2.2. La dénomination de la société est:

Pistachio Holding Company S.à r.l.

Toutes les autres dispositions figurant à l'Acte de constitution demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: GAC/2016/366. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051547/39.

(160010675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Pahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.211.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PAHIA S.A.», ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 90211, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 54 du 20 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Fabienne PERUSINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne PERUSINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 11.000 (onze mille) actions, toutes sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

CoPROcess S.A., une société anonyme ayant son siège social au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B79541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Le liquidateur est dispensé d'inventaire et pourra se baser sur les comptes de la société établies à la date de la mise en liquidation.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. PERUSINI, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42458. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051550/65.

(160009745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

PARTINVEST GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.696.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-NEUVIEME JOUR DE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Johannes Franciscus VERSTAPPEN, né le 04 mars 1972 à Montfort (Pays-Bas) et demeurant au 10 Labaerdijk, 3680 Maaseik, Belgique,

représenté par Madame Aurélie SAUNIER, employée, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2015.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme PARTINVEST GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, avec siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35696 a été constituée sous la dénomination sociale PARTINVEST EUROPE S.A. suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 19 décembre 1990, acte publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 207 du 08 mai 1991.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 décembre 2010 par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 449 du 9 mars 2011.

II.- Que le capital de la société s'élève à cinq cent trente mille euros (530.000,-EUR) représenté par vingt-six mille cinq cents (26.500) actions, toutes sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la société PARTINVEST GROUP S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant, représenté comme dit ci-avant, décide de mettre la Société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat. Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

Que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Persky GmbH, ayant son siège au 19, rue du Commerce à L-1351 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 143543, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat;

Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif;

Que Monsieur Geert Dirx est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 31, rue de Strasbourg, à L-2561 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. SAUNIER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016051552/66.

(160010135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Peer 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.463.

Les statuts coordonnés au 17 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016051558/11.

(160009506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.262.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PFCE Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.702,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo in L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 29th, 2015.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the only shareholder (the "Sole Shareholder"), of "PFCE Poland III S.à r.l." a private limited liability corporation with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 162.262 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 12th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2215 on September 20th, 2011. These Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on July 27th, 2012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2260 on September 11th, 2012.

All the one hundred and nineteen (119) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to one hundred and nineteen thousand euro (EUR 119,000) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that they he has due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator; and
5. Any other business.

Based on the aforesaid agenda, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint C.G. Consulting, a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.188, as the Company’s liquidator (the Liquidator).

The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company’s assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L’an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PFCE Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.702,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à le 30 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «PFCE Poland III S.à r.l.», avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 162.262 (la «Société»), constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2215 du 20 septembre 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2260 du 11 septembre 2012.

Toutes les cent dix-neuf (119) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société de cent dix-neuf mille euros (119.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur; et
5. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer C.G. Consulting, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.188, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, sous réserve de l'établissement de comptes intérimaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute sorte qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à un montant approximatif de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/127. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051561/133.

(160009266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Planett Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.997.

Les statuts coordonnés au 24 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051567/10.

(160010297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Poya Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

L'an deux mille quinze, le trente-un décembre.

Par-devant, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POYA INVESTISSEMENTS S.A. avec siège social au 11, boulevard Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.065, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 08 octobre 2005 sous le numéro 1008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et, par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la recherche, la conception et la commercialisation d'applications informatique.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à toutes transactions sur immeubles, droits réels immobiliers et fonds de commerce, acquisition, cession, opérations de location, de gestion immobilière, ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

Elle a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra emprunter ou prêter avec ou sans garantie ou se porter caution dans ces participations.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-Sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051568/66.

(160010062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Poya Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 108.065.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2031 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051569/9.

(160010107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.732.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- PREMIER TAX, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147.687,

ici représenté par son administrateur-délégué Monsieur Patrick VANHAUTE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, habilité à engager la société par sa seule signature con-

formément à l'article 12 de ses statuts, et renouvelé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 novembre 2014.

Le comparant, par son représentant, expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des parts de "PREMIER SARL", établie et ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2933 du 17 décembre 2007, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg du 6 janvier 2012, publié au dit Mémorial C, Numéro 710 du 16 mars 2012 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B133.732 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VANHAUTE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051570/48.

(160010647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

The French's Food Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.690.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing at Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "The French's Food Company SARL", société à responsabilité limitée", having its registered office at L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, incorporated by deed enacted on April 25th, 2014, RCS Luxembourg, no B 186.690 and whose articles of association have been amended for the last time on July 21, 2014,

The meeting is presided by Mrs. Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", residing professionally in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Mrs. Florence JARBOT, private employee, residing professionally in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich and the meeting elects as scrutineer M. Serge MARX, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Removal of any reference to class A and B shares in the Articles of Incorporation.
- 2.- Subsequent amendment of article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation.
- 3.- Amendment of article 7 of the Articles of Incorporation.
- 4.- Subsequent amendment of article 8 of the Articles of Incorporation.
- 5.- Subsequent amendment of article 10 of the Articles of Incorporation.
- 6.- Subsequent amendment of article 17, second and third paragraph of the Articles of Incorporation.
- 7.- Subsequent amendment of article 18, second paragraph of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The shareholders decide to remove any reference to class A and B shares in the Articles of Incorporation and to any particular rights attached thereof.

Second resolution:

The meeting decides to amend article 6, first paragraph of the articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 6. (1st paragraph).** The share capital is fixed at 20,000,-- USD (twenty thousand United States Dollars) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares, with a par value of 0.1 USD (zero point one United States Dollars) each.

Third resolution:

The meeting decides to amend article 7 of the Articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with Article 14 of the Articles.

Fourth resolution:

The meeting decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation to give it the following content:

“ **Art. 8.** Each share is entitled to a fraction of the Company’s assets and profits in accordance with the provisions set out in Articles 17 and 18 hereunder.”

Fifth resolution:

The meeting decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, and subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders’ agreement that may be in force among the Company’s shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders’ meeting..”

Sixth resolution:

The meeting decides to amend article 17, second and third paragraph of the articles of incorporation in order to give them the following content:

“ **Art. 17. (2nd and 3rd paragraphs).** The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the number of shares they hold.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends to the shareholders subject to the following conditions:”.

Seventh resolution:

The meeting decides to amend article 18, second paragraph of the Articles of Incorporation in order to give it the following content:

“ **Art. 18. (2nd paragraph).** After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall, subject to applicable law, be distributed amongst the shareholder(s) in accordance with the number of shares they hold.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «The French's Food Company S.à.r.l.", ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, constituée suivant acte reçu en date du 25 avril 2014 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois le 21 juillet 2014., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 186.690

La séance est présidée par Mme Catherine DESSOY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire Mme Florence JARBOT, employée privé, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Serge MARX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de toute référence aux classes d'actions A et B dans les statuts.
- 2.- Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts.
- 3.- Modification subséquente de l'article 7 des statuts.
- 4.- Modification subséquente de l'article 8 des statuts.
- 5.- Modification subséquente de l'article 10 des statuts.
- 6.- Modification subséquente de l'article 17, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa des statuts.
7. Modification subséquente de l'article 18, 2^{ème} alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de supprimer toute référence aux classes d'actions A et B dans les statuts ainsi qu'à tout droit particulier y attaché.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6, 1^{er} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à 20.000. USD (vingt mille Dollars US) représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 0.1 USD (zéro virgule un Dollars US) chacune.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts en vue de lui donner la teneur suivant:

« **Art. 8.** Chaque part sociale a droit à une fraction des biens et bénéfices de la Société conformément aux articles 17 et 18 ci-dessous.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, et sous réserve des dispositions de l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société:

(i) Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.»

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa des statuts en vue de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 17. (2^{ème} et 3^{ème} alinéas).** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux détenteurs de parts sociales, sous réserve des conditions suivantes:».

Septième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 18, 2^{ème} alinéa des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. (2^{ème} alinéa).** La liquidation terminée et après avoir procédé au règlement des dettes de la Société, y inclus les frais fiscaux et les frais liés à la liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux associés de la Société en proportion du nombre de parts sociales détenues.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, F. JARBOT, S. MARX, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22805. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007897/153.

(160007150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Whigham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.271.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nagy Kamel Gendy MIKHAIL, domicilié à Jasmine Greenland Village, 6 October City, Le Caire, Egypte (ci-après dénommé "l'Actionnaire Unique"), ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée au Caire, le 18 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "WHIGHAM INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 106271 (ci-après dénommée "la Société"), fut constituée en date du 23 février 2005, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 597 du 21 juin 2005;
- les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1382 du 25 juin 2011;
- le capital social de la Société est fixé à soixante et onze mille euros (EUR 71.000,-) représenté par sept cent dix (710) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées;
- l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire de la totalité des actions de la Société et déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;
- l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Actionnaire Unique reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;
- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79327, agissant en tant que commissaire à la dissolution;
- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
- l'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- le registre des actions de la Société a été annulé;
- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 62780.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016. 2LAC/2016/321. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050835/54.

(16009724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Aliaxis Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 820.318.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.948.

L'an deux mille seize, le quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Aliaxis Group S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 270, Avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles, Belgique, numéro d'entreprise 0479.090.819,

représentée par Madame Hilde Vandewalle, gérant de société, ayant son adresse professionnelle au 270, Avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles, Belgique, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 décembre 2015, et

Société Financière Aliaxis S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 270, Avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles, Belgique, numéro d'entreprise 0839.484.817,

représentée par Madame Hilde Vandewalle, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 décembre 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Aliaxis Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164948 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 39 du 5 janvier 2012. La Société a changé sa forme juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée, suivant acte de Maître Gérard LECUIT, prénommé, reçu en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1507 du 25 juin 2013.

II. Le capital social de la Société est de NEUF CENT VINGT MILLIONS TROIS CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (920.318.000,- EUR), représenté par NEUF CENT VINGT MILLE TROIS CENT DIX-HUIT (920.318) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

III. Les associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de CENT MILLIONS D’EUROS (100.000.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de NEUF CENT VINGT MILLIONS TROIS CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (920.318.000,- EUR) à HUIT CENT VINGT MILLIONS TROIS CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (820.318.000,- EUR), par remboursement à Aliaxis Group S.A., prénommé, d’un montant de CENT MILLIONS D’EUROS (100.000.000,- EUR), par l’annulation de cent mille (100.000) parts sociales d’une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, détenue par Aliaxis Group S.A., prénommé.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l’article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à HUIT CENT VINGT MILLIONS TROIS CENT DIX HUIT MILLE EUROS (820.318.000,- EUR) représenté par HUIT CENT VINGT MILLE TROIS CENT DIX-HUIT (820.318) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.».

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050956/54.

(160010225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Advent Pawlux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.396.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent international Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380997, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 7 December 2015; and

"ADVENT PARTNERS LAPEF IV LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4380965, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 7 December 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "ADVENT PAWLUX 5 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142.396 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 4 November 2008, number 2685, page 128856. The articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 August 2009 published in the Memorial C dated 8 September 2009 page 82980.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-G LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380997, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 7 décembre 2015; et

"ADVENT PARTNERS LAPEF IV LIMITED PARTNERSHIP", un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis et immatriculé auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4380965, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 7 décembre 2015.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «ADVENT PAWLUX 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 47 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.396 (la « Société »), constituée suivant acte notarié en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 4 novembre 2008, numéro 2685, page 128856. Les statuts

ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2009 publié au Mémorial C du 8 septembre 2009 page 82980.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième Résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième Résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31267. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016050991/108.

(160009732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Energize Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 58.264.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nico FRANCK, retraité, demeurant à L-2523 Luxembourg, 22, rue Jean Schoetter.

La partie comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ENERGIZE Spf S.A. est une société anonyme de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 58264, établie et ayant son siège social au L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch, ci-après nommée la "Société", constituée par acte de Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 juin 1997 sous le numéro 296.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mars 2011 sous le numéro 494.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents (37.184,03) divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79), entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité de ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Madame Cordula BIDOLI, demeurant à 22, rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg, désignée "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège social de la société au 43, rue Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Franck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/314. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051201/54.

(160010286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

C.N. International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.556.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054917/9.

(160014099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Toro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 131.092.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016071927/9.

(160035213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.
